

FACE AUX CAMBRIOLAGES, AYEZ **LES BONS** **RÉFLEXES**



www.goodby.fr

  OrleansetsonAgglo
www.orleans-agglo.fr



Orléans
Mairie

PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE EN 6 ÉTAPES

1 **Protégez votre domicile** par un bon éclairage intérieur et extérieur et taillez suffisamment bas les plantations devant et derrière votre domicile.

2 **Rangez outils et échelle** pour ne pas faciliter l'intrusion des cambrioleurs

3 Ne faites pas **étalage de vos objets** de valeur et bijoux.

4 **Faites attention à l'utilisation de vos clés** (ne les cachez pas sous le paillason ou dans la jardinière).

5 **Verrouillez toujours toutes les portes** et fenêtres ainsi que le garage.

6 **Simulez votre présence** lorsque vous vous absentez (pas de boîtes aux lettres pleines, pas de message d'absence et informez vos voisins).

Pour encore plus de sécurité, une surveillance gratuite de votre logement est possible.
(rendez-vous à l'accueil de votre police municipale)

L'ENREGISTREMENT DES BIENS :

- Dressez une liste des objets de valeur.
- Enregistrez ces objets sur une carte d'enregistrement (jointe à la plaquette).
- Notez précisément les caractéristiques et les numéros de séries.
- Photographiez vos objets de valeurs et mobilier et joignez ces photos à la carte d'enregistrement. Pour les objets n'ayant pas de numéro de série, photographiez-les sur plusieurs angles.
- Conservez l'ensemble dans un lieu sécurisé.
- Vous pouvez également procéder au marquage de vos biens en utilisant de l'encre indélébile et reporter le numéro ou le signe sur votre carte d'enregistrement.

SI VOUS ÊTES VICTIME :

- **Prévenez immédiatement le commissariat** en appelant le 17
- **Préservez les traces et indices** en ne touchant à rien et en interdisant l'accès à votre domicile
- Une fois les constatations effectuées, **faites opposition** auprès de votre établissement bancaire
- **Portez plainte** et munissez-vous de votre carte d'enregistrement et des photos des biens volés. Vous pouvez également déposer une pré-plainte sur www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr pour accélérer la procédure.
- **Déclarez le vol à votre assureur** avec la liste des biens volés et leur estimation.



COORDONNÉES UTILES

- ▶ **Mairie d'Orléans :**
1 place de l'Étape
45000 ORLÉANS
Accueil : 02 38 79 22 22
www.orleans-agglo.fr
- ▶ **Centre de Supervision Orléanais :**
Ouvert 24h/24
02 38 79 23 45
- ▶ **Police Nationale :**
63 Rue du Faubourg Saint Jean
45000 ORLÉANS
02 38 24 30 00 ou le 17